

***UFOLEP***

***REGLEMENT  
FOOT à 7***

***UFOLEP de la Nièvre  
7, rue Commandant Rivière  
58000 NEVERS  
Tél : 03.86.71.97.33  
ufolep58@fol58.org***

|   |        |
|---|--------|
| ESPRIT D'UNE RENCONTRE UFOLEP :             | A      |
| LA COMMISSION SPORTIVE DEPARTEMENTALE :     | A1     |
| - La commission sportive départementale     | A1.1   |
| - La Commission Technique                   | A1.2   |
| - Composition                               | A1.21  |
| - Les rôles                                 | A1.22  |
| LES PARTICIPANTS :                          | A2     |
| - Les participants                          | A2.1   |
| - Les licences                              | A2.2   |
| - Les Praticquants                          | A2.21  |
| - Pratique en entraînement                  | A2.211 |
| - Les Dirigeants                            | A2.22  |
| - Les Surclassements                        | A2.23  |
| - Les mutations                             | A2.24  |
| ENGAGEMENTS :                               | A3     |
| - Les engagements                           | A3.1   |
| - Engagements du championnat                | A3.2   |
| - Droits d'engagements                      | A3.3   |
| - Engagement au Championnat National UFOLEP | A3.31  |
| - Calendrier                                | A3.4   |
| QUALIFICATIONS :                            | A4     |
| - Qualifications                            | A4.1   |
| ORGANISATION :                              | A5     |
| - Organisation d'une rencontre              | A5.1   |
| - Egide de l'UFOLEP                         | A5.2   |
| - Les Organismes                            | A5.3   |
| - Les officiels                             | A5.4   |
| - Le chronométrateur                        | A5.41  |
| - Le capitaine                              | A5.42  |
| - L'entraîneur                              | A5.43  |
| - L'auto arbitrage                          | A5.5   |
| FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE :              | A6     |
| - Report de match                           | A6.1   |
| - Feuille de match                          | A6.2   |
| - Les Résultats                             | A6.3   |
| - Les forfaits                              | A6.4   |
| - Les forfaits non déclarés                 | A6.4.1 |
| - Les forfaits déclarés                     | A6.4.2 |
| - Déroulement du championnat                | A6.5   |
| SECURITE :                                  | A7     |
| - La sécurité                               | A7.1   |

|   |                     |
|---|---------------------|
| TERRAIN :                                       | A8                  |
| - Terrain de jeu                                | A8.1                |
| - Changement de terrain                         | A8.2                |
| - Terrain ou route impraticable                 | A8.3                |
| CATEGORIES :                                    | A9                  |
| - Catégories d'âges                             | A9.1                |
| - Les équipes                                   | A9.2                |
| SPECIFICITES :                                  | A10                 |
| - Coupe de la Nièvre                            | A10.1               |
| - Condition de participation                    | A10.11              |
| - Tirage  | A10.12              |
| - Déroulement du 1er tour                       | A10.13              |
| - Les 1/4 de Finales                            | A10.14              |
| - Les 1/2 Finales et Finale                     | A10.15              |
| - Classement                                    | A10.16              |
| - Règlement                                     | A10.17              |
| - Organisateur des finales                      | A10.18              |
| RECLAMATIONS - SANCTIONS :                      | A11                 |
| - Réclamations - sanctions                      | A11.1               |
| - Comportement antisportif                      | A11.2               |
| - Sanctions immédiates                          | A11.3               |
| - Contestation concernant le classement         | A11.4               |
| - Modalités des réclamations                    | A11.5               |
| - Appel d'une décision                          | A11.6               |
| CLASSEMENTS :                                   | A12                 |
| - Classements                                   | A12.1               |
| - Changement de catégorie en début de saison    | A12.2               |
| - Changement de catégorie à l'issue du 1er tour | A12.3               |
| RECOMPENSES :                                   | A13                 |
| - Récompenses                                   | A13.1               |
| - Prix du fair play                             | A13.2               |
| - Récompenses du championnat                    | A13.3               |
| ASSURANCES :                                    | A14                 |
| - Assurances individuelles                      | A14.1               |
| - Déclaration d'accident                        | A14.2               |
| FORMATION :                                     | A15                 |
| - Formation                                     | A15.1               |
|   | REGLEMENT TECHNIQUE |
| LES MATCHS :                                    | T1                  |

- Durée des matchs T1.1
- Heures des matchs et délai de retard de match T1.2

EQUIPEMENTS : T2

- Couleurs des équipes T2.1
- Les Crampons T2.2
- Les protégés tibias T2.3

FORMULE DE JEU :

- Règle de jeu T3.1
- Composition d'une équipe T3.2
- Changement de joueur T3.3
- Le coup d'envoi T3.4

ANNEXES

Article

Esprit d'une rencontre UFOLEP

*Fidèle aux objectifs de formation, d'éducation, aux valeurs citoyennes que s'est fixés la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente, l'**UFOLEP**, Union Française des Oeuvres Laïques d'Education Physique, son secteur sportif, **fédération Sportive ayant reçu mission de service public, contribue au développement des sports en général.***

*L'UFOLEP, dont le but principal est la pratique et le développement de toutes les activités physiques, sportives et de pleine nature, a pour objet :*

- de susciter, d'organiser et de contrôler ces activités dans les associations affiliées avec le souci de contribuer à l'harmonieux épanouissement de la personne humaine,
- de donner à chacun sans discrimination la possibilité de pratiquer librement les activités physiques, sportives et de pleine nature de son choix,
- de propager sa conception du sport pouvant aller de la saine détente dans le cadre des loisirs jusqu'à la compétition si elle est formatrice, amicale et désintéressée.

*Les orientations de l'UFOLEP donnent un sens particulier à ses actions, elles sont définies lors de l'Assemblée Générale annuelle en cohérence permanente avec les idées de base :*

- mettre en oeuvre "une autre idée du sport",
- mettre le sport au service de l'homme, de son éducation, de sa culture, de son épanouissement.

**Le Règlement**

Le présent règlement :

- est conforme au règlement National UFOLEP,
- précise les conditions d'organisation des manifestations de Foot à 7,
- est applicable à toutes les rencontres organisées par l'UFOLEP et les associations, affiliées ou placées sous son égide,
- est conforme aux règlements techniques définis par la fédération délégataire,
- prend en compte une égalité de droits et de devoirs entre les sportifs et les dirigeants.

Son application doit être franche et spontanée.

|                     |  |
|---------------------|--|
| <b>Article 1.1</b>  | <b>La Commission Sportive Départementale</b>   |
|                     | <p>- La Commission Sportive est composée de 2 représentants de chaque association UFOLEP, l'un à titre délibératif, l'autre à titre consultatif, désignés par l'Association pour la saison sportive en cours.<br/>Cette commission se réunit au moins 1 fois dans la saison ; elle a pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- élaborer le projet de saison,</li><li>- faire le point à mi-saison,</li></ul> <p>Au cours de la 1ère réunion qui suit le renouvellement du comité directeur la commission sportive propose 4 à 8 membres qui composeront la commission technique départementale (CTD) pour une durée de 4 ans.</p> |
| <b>Article 1.2</b>  | <b>La Commission Technique Départementale (CTD)</b>  |
|                     | <p>Désignée par le comité directeur pour 4 ans, la Commission Technique Départementale est une antenne du Comité Départemental pour l'activité considérée. Elle a un rôle de proposition au Comité et un rôle consultatif pour ce dernier.<br/>Les tâches de la Commission sont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- assurer la promotion de l'UFOLEP par le développement de l'activité,</li><li>- assurer la gestion et le suivi du projet de saison,</li><li>- assurer l'information du Comité sur les actions entreprises ou à entreprendre, les problèmes rencontrés et les solutions proposées.</li></ul>                             |
| <b>Article 1.21</b> | <b>Composition</b>   |
|                     | <p><u>Au minimum :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Coordonnateur</li><li>- Secrétaire</li><li>- Responsable des Classements</li><li>- Responsable Jeunes</li><li>- Membre du Comité Directeur</li><li>- Plateau technique</li></ul> <p>Rôles qui peuvent être complétés en fonction du nombre réel des membres de la commission.</p>   |

Article 1.22

Les rôles

Pour assumer les différentes tâches qui découlent des objectifs visés, les membres se répartiront les rôles suivants :

**Coordonnateur :**

- interlocuteur direct du Comité,
- garant du respect des objectifs pour le travail de la commission,
- responsable du déroulement du championnat et de toute manifestation départementale,
- membre de droit de toute organisation régionale ou nationale décentralisée se déroulant dans le département,
- initiateur des réunions de la Commission en fonction des besoins,
- responsable des formations mises en place.

**Secrétaire :**

- pour la prise de notes et rédaction des comptes-rendus de réunion,
- pour les contacts avec les médias,
- pour faire connaître les différentes actions à propos de l'activité.

**Responsable des classements :**

Le responsable des classements ne peut pas faire les classements de la division dans laquelle joue l'équipe dont il fait parti.

- il s'assure du bon déroulement du calendrier
- propose un classement après chaque journée de championnat.

**Responsable jeunes :**

Il assure la promotion de l'activité pour les jeunes dans le département.

**Membre du Comité Directeur :**

Nommé par le Comité Directeur, il est chargé du suivi de la commission, et représente l'UFOLEP.

Il est garant de la liaison indispensable de la Commission avec le Comité.

Il défend le projet de la commission lors de la présentation des projets de saison.

**Plateau technique :**

Pour mener à bien ses travaux sur le terrain, la commission technique est entourée de **techniciens de l'activité** qui :

- assurent l'encadrement des différents stages de formation en direction des adultes et des jeunes,
- recherchent et proposent des formules d'activité permettant à l'UFOLEP, soit de marquer son originalité par rapport aux actions de la fédération délégataire, soit de répondre à ses principes philosophique.

|                      |  |
|----------------------|--|
| <b>Article 2.1</b>   | <b>Les participants</b>  |
|                      | <p><i>Les sportifs ont les mêmes droits et devoirs quel que soit leur niveau. Rien ne doit les inciter à s'opposer, au contraire, <b>être sportif implique le respect de l'autre</b>. Se reconnaître des qualités mutuelles est valorisant pour tous. La compétition doit être un moment où les sportifs se rencontrent dans la joie et la bonne humeur. Cet aspect doit constituer un élément essentiel de la rencontre.</i></p> <p><i>Les responsables des associations doivent partager cet état d'esprit ; ils pourront s'entraider dans leurs compétences respectives.</i></p>  |
| <b>Article 2.2</b>   | <b>Les Licences</b>  |
|                      | <p>Chaque participant doit être titulaire de la licence UFOLEP, établie au titre d'une association affiliée à l'UFOLEP.</p> <p>Les licences UFOLEP sont valable <b>du 1er septembre au 31 août</b>.</p> <p>Cependant, une post-garantie de notre assurance, l'APAC, permet la couverture des activités physiques et sportives au-delà du 31 août.</p> <p>Dans les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>-1) cette post-garantie ne peut s'étendre au-delà du 31 octobre,</li><li>-2) il faut que l'association dans laquelle le pratiquant est licencié soit-elle même déjà réaffiliée,</li><li>-3) elle ne couvre que la pratique non compétitive ou l'entraînement pour la nouvelle saison,</li><li>-4) elle couvre les compétitions tardives de la saison qui s'achève, à condition de figurer dans le calendrier officiel,</li><li>-5) elle exclut toute participation à un stage sportif de quelque niveau que ce soit (local, départemental, régional ou national),</li><li>-6) le dossier de sinistre n'est pris en compte que lorsque la licence est renouvelée (et en tout état de cause avant le 31 octobre).</li></ul> |
| <b>Article 2.21</b>  | <b>Les Praticants</b>  |
|                      | <p>L'activité est ouverte à tous et à toutes.</p> <p>Les pratiquants devront être en possession d'une licence "UFOLEP R2 en cours de validité.</p> <p>L'homologation ne peut se faire que sur présentation d'un certificat médical de moins d'1 an et mentionnant l'activité visée.</p>  |
| <b>Article 2.211</b> | <b>Pratique en entraînement</b>  |
|                      | <p>La licence UFOLEP est indispensable pour les entraînements.</p>   |

|  |                           |
|--|---------------------------|
| <b>Article 2.22</b>  | <b>Les Dirigeants</b>     |
| <p>Comme il n'existe pas de hiérarchie entre les sportifs, il n'en existera pas non plus entre les dirigeants. Chacun peut néanmoins être investi de responsabilités et d'habilitations particulières.<br/>Il doit être obligatoirement licencié.</p>  |                           |
| <b>Article 2.23</b>  | <b>Les Surclassements</b> |
| <p>Le surclassement doit rester exceptionnel.<br/>Il nécessite systématiquement la présentation d'un certificat médical :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>un surclassement "simple"</b> (une année) autorise la pratique dans l'année d'âge immédiatement supérieure,</li><li>• <b>un surclassement exceptionnel</b> (deux années) nécessite l'examen du médecin fédéral UFOLEP départemental ou régional. En cas d'absence de médecin fédéral, le certificat devra avoir été délivré par un médecin titulaire d'une spécialité "médecine du sport".</li></ul> <p>Le certificat de surclassement devra spécifier l'activité pour laquelle il a été délivré.</p> |                           |
| <b>Article 2.24</b>  | <b>Les mutations</b>      |
| <p>Pour les mutations, il doit y avoir l'accord du club quitté et du club recevant. Il faut remplir une feuille de mutation inter-club.</p> <p style="text-align: right;"><i>(voir feuille en annexe)</i></p>  |                           |

|                     |  |
|---------------------|--|
| <b>Article 3.1</b>  | <b>Les engagements</b>   |
|                     | <p><i>En s'engageant, les concurrents et les dirigeants manifeste ainsi qu'ils connaissent parfaitement le présent règlement et qu'ils s'engagent à le respecter.</i></p> <p><i>Il ne doit pas exister de discrimination par l'argent.</i></p>   |
| <b>Article 3.2</b>  | <b>Engagements du championnat</b>  |
|                     | <p>Les associations devront être en règle avec toutes les sommes dues à l'UFOLEP de la saison précédente.</p> <p>Les associations engagent leur(s) équipe(s) en renvoyant au Comité le bulletin d'engagement dûment rempli (1 bulletin par équipe engagée) avant le date limite indiquée sur celui-ci.</p> <p>Une association peut engager plusieurs équipes s'y elle a le potentiel de joueurs suffisant.</p> <p>Toute association engageant plusieurs équipes (en championnat ou coupe) doit fournir une liste de 7 joueurs minimum par équipes, avant la 1ère journée de compétition.</p> <p><b>1er cas : les équipes de l'association sont au même niveau :</b></p> <p>Il y a possibilité de faire jouer deux joueurs dans l'autre équipe, mais jamais les mêmes (c'est à dire que chaque joueur d'une équipe ne pourra faire qu'un match avec l'autre équipe et pas lors de la même journée de championnat).</p> <p><b>2ème cas : les équipes de l'association sont à des niveaux différents :</b></p> <p><b>1 - du niveau le plus bas au niveau le plus haut : pas de restriction.</b></p> <p><b>2 - du niveau le plus haut au niveau le plus bas :</b> autorisation d'utiliser un seul joueur du niveau le plus haut par match.</p> <p><b>C'est le responsable des classements qui vérifiera.</b></p> <p>Chaque association doit disposer d'un terrain ou demander à l'UFOLEP de bien vouloir lui en mettre un à disposition</p> <p>Dès la publication officielle des calendriers, le retrait d'engagement d'une équipe sera assimilé à un forfait général.</p> |
| <b>Article 3.3</b>  | <b>Droits d'engagements</b>  |
|                     | <p><b>L'engagement pour le championnat est gratuit.</b></p>  |
| <b>Article 3.31</b> | <b>Engagement au Championnat National UFOLEP</b>   |
|                     | <p>L'engagement se fait auprès de l'UFOLEP Départemental.</p>  |

**Article 3.4**

**Calendrier**

La saison sportive UFOLEP s'ouvre le 1er septembre et s'étend jusqu'au 31 Août de l'année suivante.  
Le calendrier des rencontres est établi en début de saison lors de la réunion de la Commission sportive à laquelle tous les clubs sont invités à participer.

Article 4.1

Qualifications

**Un joueur ne peut, en aucun cas, jouer dans deux associations UFOLEP différentes.** Par contre, il peut jouer dans une association et manager (ou entraîner) dans une autre.

Il est admis que, pour pratiquer le foot à un meilleur niveau, un joueur licencié UFOLEP, puisse prendre une licence FFF dans une association différente de celle où il pratique habituellement en UFOLEP.

|                    |  |
|--------------------|--|
| <b>Article 5.1</b> | <b>Organisation d'une rencontre</b>  |
|                    | <p><i>L'UFOLEP est constituée d'une représentation des associations qu'elle affine. Toute organisation repose principalement sur l'association. La prise en charge administrative et financière ainsi que la participation active de tous ses Membres pour conduire le projet, sont essentielles.</i></p> <p><i>L'existence et le développement d'une activité sportive en UFOLEP sous-entend <b>bénévolat et militantisme</b>.</i></p> <p><i>L'association s'organise pour s'entourer du nombre suffisant de bénévoles qu'elle va former progressivement pour aboutir à une prise en charge totale de l'organisation sous tous ses aspects.</i></p> |
| <b>Article 5.2</b> | <b>Egide de l'UFOLEP</b>   |
|                    | <p>Pour qu'une manifestation organisée par une association puisse <b>bénéficier de la reconnaissance de l'UFOLEP</b>, elle doit <b>avoir obtenu l'agrément du Comité Départemental</b>.</p> <p>Les programmes, feuilles d'engagement, affiches et tous imprimés concernant la manifestation doivent porter obligatoirement le <b>sigle UFOLEP</b> et mentionner que l'organisation est conforme à ses règlements.</p>  |
| <b>Article 5.3</b> | <b>Les organisateurs</b>   |
|                    | <p>Ne sont reconnus, comme organisateurs de rencontres, de manifestations que les associations régulièrement affiliées à l'UFOLEP.</p> <p>L'association dont le terrain est désigné pour une manifestation est responsable de la conformité de ce terrain et du matériel nécessaire.</p>   |
| <b>Article 5.4</b> | <b>Les officiels</b>   |
|                    | <p>Les officiels doivent être titulaires d'une licence UFOLEP de l'année en cours.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- le chronométrateur</li><li>- un capitaine par équipe</li><li>- l'entraîneur</li></ul> <p>Toutefois une même personne peut avoir plusieurs responsabilités au sein de son équipe (par exemple : être entraîneur et capitaine de l'équipe).</p>   |

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Article 5.41</b> | <b>Le chronométrateur</b>   |
|                     | <p>Le chronométrage est assuré dans l'ordre de priorité par :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- un dirigeant de l'équipe recevant,</li><li>- un dirigeant de l'équipe visiteuse,</li><li>- un spectateur choisi conjointement par les deux capitaines,</li><li>- le capitaine de l'équipe recevant ou un joueur délégué par celui-ci,</li><li>- il signe la feuille de match après avoir contrôlé que les résultats, éventuellement les réclamations et les signatures des capitaines y figurent.</li></ul> |
| <b>Article 5.42</b> | <b>Le capitaine</b>   |
|                     | <p>Le capitaine est responsable du comportement de son équipe.<br/>Il est le seul autorisé à parler avec le capitaine adverse.<br/>Il demande les remplacements.<br/>Il signe la feuille de match à la fin de la rencontre.</p>   |
| <b>Article 5.43</b> | <b>L'entraîneur</b>   |
|                     | <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>avant le match</b>, il inscrit ou vérifie les noms et les numéros de ses joueurs portés sur la feuille de match,</li><li>- <b>pendant le match</b>, il dirige le jeu de son équipe <b>depuis l'extérieur de l'aire de jeu</b>,</li></ul> <p>Il demande les remplacements.</p>  |
| <b>Article 5.5</b>  | <b>L'auto arbitrage</b>   |
|                     | <p>Il est pratiqué lors des matchs de championnat ou de coupe. Son application est délicate et ne peut se dérouler qu'entre joueurs de bonne foi. Il responsabilise chaque joueur qui doit reconnaître immédiatement sa faute en demandant l'arrêt du ballon ce qui peut être refusé par l'équipe adverse. En cas de litige, seuls les capitaines sont habilités à prendre la décision qui s'impose.</p>  |

**Article 6.1**

**Report de match**

Chaque équipe peut de demander 1 reports par tour sans pénalité.

Lorsqu'un club demande un report de match, il devra procéder de la façon suivante :

Aviser 48 heures à l'avance :

- 1) l'adversaire du jour
- 2) le responsable des classements

Un report de match demandé hors délai peut-être refusé par l'équipe adverse et/ou, après avis de la Commission Technique, considéré comme un forfait non déclaré.

Les matchs de « chaque tour » doivent être joués avant la date fixée annuellement par la commission sportive.

**En cas de non respect de cette règle, le match sera perdu par forfait déclaré par les 2 équipes.**

**Article 6.2**

**Feuille de match**

La Feuille de match devra être établie avant le match en un exemplaire et être transmise à l'UFOLEP par le capitaine ou le responsable de l'équipe recevante.

Délais maximum de transmissions de la feuille de match à l'UFOLEP :

- avant le 31 décembre pour le 1er tour
- avant le 30 avril pour le 2ème tour

En cas de manquement, l'équipe recevant perd 1 point pour non respect du délai.

Elle doit être présentée sur demande au coordonnateur ou délégué du Comité Départemental avant le match, pendant la pause ou à la fin du match.

Elle doit comporter :

- la nature de l'épreuve
- le niveau de jeu
- la catégorie
- la date, l'heure et le lieu de l'épreuve
- nom et numéros de licence de tous les participants composant l'équipe, présents sur le lieu de la rencontre à l'heure prévue.
- les observations ou réclamations reçues lors de la rencontre, signées des deux capitaines

|                      |   |
|----------------------|---|
| <b>Article 6.3</b>   | <b>Les résultats</b>  |
|                      | <p>Le résultat d'un match doit être communiqué dans les 48h après la rencontre au responsable des classements de la catégorie concernée.</p> <p>En cas de non-respect de cette règle, le match sera perdu par forfait déclaré par les 2 équipes.</p>  |
| <b>Article 6.4</b>   | <b>Les forfaits</b>   |
| <b>Article 6.4.1</b> | <b>Les forfaits non déclarés</b>  |
|                      | <p>Si une équipe ne se présente pas sur le terrain, elle aura match perdu par forfait (-1 point, goal-average 0-3) ; au bout de 3 forfait non déclarés, forfait général.</p>  |
| <b>Article 6.4.2</b> | <b>Les forfaits déclarés</b>  |
|                      | <p>Lorsqu'un club déclare forfait pour une de ses équipes et pour un match donné, il devra procéder de la façon suivante :</p> <p>Le <b>club doit aviser 5 jours ouvrés à l'avance</b> par téléphone, puis par écrit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- le siège de l'UFOLEP,</li><li>- l'adversaire du jour.</li></ul> <p>Le forfait sera déclaré dans les règles, le match sera perdu (0 point, goal-average 0-3).</p> <p>Si le forfait se produit pendant la période des matchs aller, le club défaillant a l'obligation de se déplacer chez son adversaire au match retour.</p> <p>Une équipe ne présentant pas au coup d'envoi le nombre minimum de 7 joueurs, aura le match perdu par forfait déclaré.</p> <p>Une équipe ne présentant plus, au cours du match, le nombre minimum de 7 joueurs, aura le match perdu par forfait déclaré.</p> |
| <b>Article 6.5</b>   | <b>Déroulement du championnat</b>   |
|                      | <p>Le championnat départemental de la Nièvre se déroule sur 2 tours :</p> <p>1er tour :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- les équipes sont réparties dans les divisions en fonction de leur résultat la saison précédente et selon la règle de changement en fin de saison (article 12.2).</li><li>- les nouvelles équipes sont engagées dans la division la plus basse</li></ul> <p>2ème tour :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- les équipes sont réparties dans les divisions en fonction de leur résultat lors du 1er tour et selon la règle de changement à l'issue du 1er tour (article 12.3).</li><li>- les nouvelles équipes en cours de saison sont engagées dans la division la plus basse</li></ul>  |

**Article 7.1**

**Sécurité**

L'organisateur (l'association qui reçoit) doit mettre à la disposition des joueurs une pharmacie de premier secours et assurer, en cas d'accident, l'évacuation et les premiers soins aux blessés.

| Article 8.1 | Terrain de jeu  |
|-------------|---|
|             | <p><b>Football à 7 :</b><br/>Dimensions : Longueur ..... 50 m à 75 m<br/>                  Largeur..... 45 m à 55 m<br/>                  But ..... 6 m x 2 m (tolérance 2,10 m)<br/>                  Rayon du cercle central ... 6 m<br/>                  Point de penalty ..... à 9 m</p> <p>L'équipe recevant est responsable du traçage du terrain.<br/>Les drapeaux de coin : la hampe sort du sol d'au moins 1,50 m et n'est pas pointue.</p> |
| Article 8.2 | Changement de terrain   |
|             | <p>Si le match ne peut se dérouler sur le terrain prévu initialement, le club doit aviser 4 jours à l'avance :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1) l'adversaire du jour</li><li>2) le responsable des classements qui informera le coordonnateur et qui fixera le nouveau terrain et éventuellement la nouvelle date.</li></ol>  |
| Article 8.3 | Terrain ou route non praticable   |
|             | <p>Un terrain impraticable sera <b>signalé par le responsable du club recevant, le jour fixé de la rencontre avant 12 heures</b> :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1) à l'adversaire du jour.</li><li>2) au siège de l'UFOLEP.</li></ol> <p>Le report sera effectué conformément à l'article précédent. L'équipe recevant est considérée comme demandant le report.</p>   |

|                    |  |
|--------------------|--|
| <b>Article 9.1</b> | <b>Catégories d'âges</b>   |
|                    | <p><b>L'année de référence est l'année civile qui comprend le début officiel de la saison sportive.</b></p> <p>Afin de permettre aux commissions sportives d'adapter leurs programmes de rencontres et d'épreuves, il y a lieu, désormais, de distinguer simplement les catégories :</p> <p>JEUNES HOMMES ET FEMMES : <b>16 ans et moins</b></p> <p>ADULTES HOMMES ET FEMMES : <b>17 ans et plus</b></p> |
| <b>Article 9.2</b> | <b>Les équipes</b>   |
|                    | <p>Les équipes seniors masculins se partagent en 4 niveaux : Excellence, Honneur, Promotion d'Honneur et Promotion.</p> <p>Toutefois pour respecter notre "tous les sports autrement", les équipes pourront être mixtes.</p>   |

|                      |   |
|----------------------|---|
| <b>Article 10.1</b>  | <b>Coupe de la NIEVRE</b>   |
| <b>Article 10.11</b> | <b>Condition de participation</b>   |
|                      | Pour prendre part à la Coupe de la Nièvre, il faut être titulaire d'une licence UFOLEP homologué avant la 1ère journée des matches de brassages.  |
| <b>Article 10.12</b> | <b>Tirage</b>   |
|                      | La répartition des équipes par poule se fait par tirage intégral.   |
| <b>Article 10.13</b> | <b>Déroulement du premier Tour</b>  |
|                      | Chaque poule joue sous forme de mini championnat, en un seul match aller. L'équipe recevante est la première citée dans le calendrier proposé par l'UFOLEP. Aucun report de match n'est autorisé.<br>Suite à ce championnat, les 8 premiers sont sélectionnés pour les 1/4 de finales de la coupe de la Nièvre et les 8 suivants pour les 1/4 de finales de la consolente.  |
| <b>Article 10.14</b> | <b>Les 1/4 de Finales</b>   |
|                      | Le tirage des 1/4 de finales est fait par l'UFOLEP. Les matchs se jouent en aller simple, et sont à élimination directe.  |
| <b>Article 10.15</b> | <b>Les 1/2 Finales et Finales</b>   |
|                      | Les 1/2 finales et finale de la coupe de la Nièvre et de la consolente ont lieu le même jour au même lieu.<br>Tirage au sort intégral des 1/2 finales.<br>Les 1/2 finales et finale se jouent en 2*20 min et en cas d'égalité 5 tirs au but. S'il y a égalité à la suite des tirs au but il y a mort subite.  |
| <b>Article 10.16</b> | <b>Classement</b>   |
|                      | Il sera établi suivant le total des points obtenus au cours des différentes rencontres. Seront attribués :<br>- 4 points pour un match <b>gagné</b> .<br>- 2 points pour un match <b>nul</b> .<br>- 1 point pour un match <b>perdu</b> .<br>- 0 point pour un match déclaré <b>forfait</b> .<br>- moins 1 point pour un <b>forfait non déclaré</b> .<br><b>En cas d'égalité de points, on tiendra compte :</b><br>- <b>du goal-average particulier entre les équipes.</b> |
| <b>Article 10.17</b> | <b>Règlement</b>  |
|                      | Le règlement reste identique à celui du Championnat Départemental.  |
| <b>Article 10.18</b> | <b>Organisateur des finales</b>   |
|                      | L'organisation des finales de la Coupe de la Nièvre est le vainqueur de la saison précédente.   |

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Article 11.1</b> | <b>Réclamations - Sanctions</b>   |
|                     | Les associations organisatrices sont chargées de la sécurité et de la police du terrain et sont responsables des désordres qui pourraient résulter avant, pendant ou après les épreuves, de l'attitude des sportifs ou du public.   |
| <b>Article 11.2</b> | <b>Comportement antisportif</b>   |
|                     | Tout manquement au règlement, tout comportement antisportif (envers les autres participants, les officiels, le public...) ne pourra être toléré et entraînera une demande de sanction envers le licencié fautif.  |
| <b>Article 11.3</b> | <b>Sanctions immédiates</b>   |
|                     | <ul style="list-style-type: none"><li>- Joueur ne pouvant présenter ni licence, ni une pièce d'identité <b>Interdiction de jouer.</b></li><li>- Equipe ayant fait jouer un non licencié ou un joueur non qualifié <b>Match perdu par forfait non déclaré (-1 point, goal-average 0-3).</b></li><li>- Equipe ou joueur ayant fraudé sur l'identité ou le niveau d'un joueur <b>Match perdu par forfait non déclaré (-1 point, goal-average 0-3) Demande de suspension du joueur et du capitaine par la Commission de Discipline 1ère instance.</b></li><li>- Equipe ne pouvant présenter 7 joueurs sur le terrain :<br/><b>Après accord de l'équipe adverse, peut jouer mais perd le match par forfait.</b><br/><b>Sans accord de l'équipe adverse, ne peut pas jouer et perd le match par forfait.</b></li><li>- Match reporté non joué avant la fin de la phase de championnat concernée :<br/><b>Match perdu par forfait pour l'équipe qui a demandé le report.</b></li></ul> |
| <b>Article 11.4</b> | <b>Contestation concernant le classement</b>  |
|                     | Toute contestation concernant le classement, doivent être faites auprès du responsable des classements.   |

| Article 11.5 | Modalités des réclamations  |
|--------------|---|
|              | <p>En cas d'incidents ou de troubles avant, pendant et après une activité UFOLEP, le responsable désigné (élu, délégué, cadre technique, capitaine...) après avoir pris les mesures qui s'imposent en matière de sécurité, rassemble le maximum de témoignages écrits et rédige un rapport qu'il doit <b>adresser</b> avec les différentes pièces du dossier <b>dans les quarante-huit heures au président de la commission départementale disciplinaire de première instance sous couvert de la délégation départementale UFOLEP.</b></p> <p>Toute réserve doit, sous peine de nullité, être transformée en réclamation, c'est à dire confirmée dans les quarante-huit heures, par pli recommandé (cachet de la poste faisant foi).</p> <p>Elle sera accompagnée du versement d'une somme fixée chaque année (voir règlement UFOLEP). Cette somme est remboursée si le bien-fondé de la réclamation est admis.</p> <p>En cas d'incidents connus et non signalés, les titres ou récompenses ne peuvent être attribués avant décision de la commission compétente, délai d'appel expiré.</p> <p>En l'absence de réclamation régulière, la commission départementale de discipline peut se saisir directement des cas constatés.</p> <p>Des sanctions prévues au règlement disciplinaire peuvent être infligées aux sportifs dont la conduite aura été l'objet d'incidents ou de troubles, avant, pendant ou après les épreuves.</p> <p>Toutes les sanctions prononcées pourront être transmises pour extension, le cas échéant, à la fédération délégataire concernée.</p> |
| Article 11.6 | Appel d'une décision  |
|              | <p>Pour appel d'une sanction disciplinaire, se référer au règlement disciplinaire de l'UFOLEP.</p>  |

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Article 12.1</b> | <b>Classements</b>  |
|                     | <p>Il sera établi suivant le total des points obtenus au cours des différentes rencontres. Seront attribués :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 4 points pour un match <b>gagné</b>.</li><li>- 2 points pour un match <b>nul</b>.</li><li>- 1 point pour un match <b>perdu</b>.</li><li>- 0 point pour un match déclaré <b>forfait</b>.</li><li>- moins 1 point pour un <b>forfait non déclaré</b>.</li></ul> <p>Un classement provisoire sera établi régulièrement par le responsable des classements et diffusé par la presse.</p> <p>En cas d'égalité de points, on tiendra compte :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1) du goal-average particulier entre les équipes.</li><li>2) du goal-average général.</li></ol> |
| <b>Article 12.2</b> | <b>Changement de catégorie en début de saison</b>   |
|                     | <p>Suite aux résultats de la saison précédente :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les deux derniers du niveau Excellence, descendent en Honneur.</li><li>- Les deux premiers du niveau Honneur, montent en Excellence.</li><li>- les deux derniers du niveau Honneur, descendent en Promotion d'Honneur.</li><li>- Les deux premiers du niveau Promotion d'Honneur, montent en Honneur.</li><li>- Les deux derniers du niveau Promotion d'Honneur. descendent en Promotion.</li><li>- Les deux premiers du niveau Promotion, montent en Promotion d'Honneur.</li></ul>   |
| <b>Article 12.3</b> | <b>Changement de catégorie à l'issue du 1er tour</b>  |
|                     | <p>Suite aux résultats du 1er tour :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les deux derniers du niveau Excellence, descendent en Honneur.</li><li>- Les deux premiers du niveau Honneur, montent en Excellence.</li><li>- les deux derniers du niveau Honneur, descendent en Promotion d'Honneur.</li><li>- Les deux premiers du niveau Promotion d'Honneur, montent en Honneur.</li><li>- Les deux derniers du niveau Promotion d'Honneur. descendent en Promotion.</li><li>- Les deux premiers du niveau Promotion, montent en Promotion d'Honneur.</li></ul>   |

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Article 13.1</b> | <b>Récompenses</b>  |
|                     | <p>Le jeu doit primer sur l'enjeu.</p> <p>L'UFOLEP n'attribue pas de prix en espèces ou en nature. Si des prix sont offerts par les collectivités, sponsors ou partenaires éventuels, le Comité Départemental se charge de leur répartition dans le respect de l'éthique sportive UFOLEP.</p> |
| <b>Article 13.2</b> | <b>Récompenses du championnat</b>   |
|                     | <p>A l'issue du classement du 2ème tour, les premiers de chaque division (Excellence, Honneur, Promotion d'Honneur et Promotion) recevront une coupe, offerte par l'UFOLEP.</p>   |

|                     |  |
|---------------------|--|
| <b>Article 14.1</b> | <b>Assurances individuelles</b>  |
|                     | Les licenciés en règle avec l'UFOLEP sont tous assurés en individuel et en responsabilité civile, ils peuvent souscrire une assurance complémentaire permettant de relever les plafonds des garanties accordées par l'assurance individuelle des personnes pour les risques, prestations complémentaires - invalidité - décès. |
| <b>Article 14.2</b> | <b>Déclaration d'accident</b>  |
|                     | La déclaration doit être adressée dans un délai de 4 jours à la délégation départementale APAC :<br>- par le club organisateur, s'il s'agit d'une compétition,<br>- par le club d'appartenance du licencié, s'il s'agit d'un entraînement.   |

**Article 15.1**

**Formation**

Les compétitions ne sauraient répondre, à elles seules, à la mission éducative de l'UFOLEP.

C'est lors des actions de formation que seront explicitées et partagées les valeurs fondamentales de l'UFOLEP en même temps que seront abordés les connaissances et compétences indispensables au sportif comme au dirigeant.

# ***UFOLEP***

***REGLEMENT  
FOOT à 7***

# ***REGLEMENT TECHNIQUE***

***UFOLEP de la Nièvre  
7, rue Commandant Rivière  
58000 NEVERS  
Tél : 03.86.71.97.33  
ufolep58@fol58.org***

|                    |  |
|--------------------|--|
| <b>Article 1.1</b> | <b>Durée des matchs</b>  |
|                    | La durée des matchs pour le championnat ou la coupe est de 60 min (2 x 30 min).                      |
| <b>Article 1.2</b> | <b>Heures des matchs et délai de retard de match</b>   |
|                    | Les matchs débuteront à l'heure prévue par le calendrier avec une tolérance de retard de 15 minutes. |

|                    |   |
|--------------------|---|
| <b>Article 2.1</b> | <b>Couleurs des équipes</b>   |
|                    | <p>Les équipes sont uniformément vêtues aux couleurs de leur équipe respective. Si une rencontre oppose deux clubs portant les mêmes couleurs ou des couleurs pouvant prêter à confusion, le club recevant sera tenu de prendre des couleurs différentes.</p> <p>La couleur du maillot porté par le gardien doit être de celle portée par son équipe et ne doit pas pouvoir être confondue avec la couleur des maillots de l'équipe visiteuse.</p> <p>Sur le terrain neutre, c'est le club le plus proche du lieu de la rencontre qui devra changer ses couleurs.</p> |
| <b>Article 2.2</b> | <b>Les crampons</b>   |
|                    | <p>Les crampons métallique sont autorisés sur les terrains en herbe <b>mais sont strictement interdits sur tous autres terrains.</b></p>  |
| <b>Article 2.3</b> | <b>Les protèges tibias</b>  |
|                    | <p>Les protèges tibias (gardien compris) sont fortement recommandés.</p>  |

| Article 3.1 | Règle du jeu  |
|-------------|---|
|             | <p>Toutes les règles du foot à 7 sont applicables, notamment la mise en jeu de la balle, la remise depuis la touche, etc ...</p> <p><b>Exception :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le hors-jeu n'existe pas et la passe en retrait au gardien est tolérée.</li><li>- La règle de l'avantage n'existe pas, toute faute commise implique l'arrêt du jeu. Dans tous les cas, il y a coup franc direct sur le lieu de la faute avec un mur à 6 mètre.</li><li>- Dans la zone des 13 mètres, le ballon est ramené sur la ligne des 13 mètres perpendiculairement à la faute pour un coup franc direct</li><li>- Tous les coup francs sont directs, mais il est toléré qu'ils soient tirés indirectement.</li><li>- Il n'y a pas de penalty</li><li>- Tout tacle en duel est interdit et donc sanctionné par un coup franc sur le lieu de la faute. Par "tacle", on entend "tous geste défensif qui se termine par une perte d'équilibre et une chute de la part de son auteur". La défense s'effectue donc debout. Par contre un joueur seul dans un espace peut effectuer un tacle pour empêcher un ballon de sortir en touche, sans être sanctionné.</li></ul> |
| Article 3.2 | Composition d'une équipe  |
|             | Chaque équipe se compose de 7 joueurs, dont 1 gardien.  |
| Article 3.3 | Changement de joueur  |
|             | Chaque équipe peut présenter 7 joueurs plus 6 remplaçants. Ceux-ci peuvent rentrer sur le terrain à n'importe quel moment de la partie, à condition d'attendre un arrêt de jeu. Un joueur remplacé devient remplaçant.  |
| Article 3.4 | Le coup d'envoi   |
|             | Il est donné nettement à la voix ou au sifflet par le responsable du chronométrage. A ce moment là la liste des joueurs, 13 au maximum, participant au match doit impérativement figurer sur la feuille de match.   |

# ***UFOLEP***

***REGLEMENT  
FOOT à 7***

# ***ANNEXES***

***UFOLEP de la Nièvre  
7, rue Commandant Rivière  
58000 NEVERS  
Tél : 03.86.71.97.33  
Fax : 03.86.71.97.50***